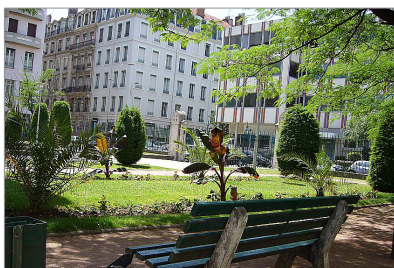


**MODIFICATION N°4**  
**Approbation 2024**

## LYON 6E ARRONDISSEMENT

### RÈGLEMENT

#### C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



# Propos introductifs

## Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

## Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés

; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

## Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

## Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

## Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, les *formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, le *défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

## SOMMAIRE

---

|                                                                  |      |
|------------------------------------------------------------------|------|
| <b>PIP A1</b> - Quartier issu du plan Morand.....                | p.4  |
| <b>PIP A2</b> - Quartier de la gare des Brotteaux.....           | p.8  |
| <b>PIP A3</b> - Boulevard des Belges.....                        | p.10 |
| <b>PIP A4</b> - Quartier intercommunal de Dedieu Charmettes..... | p.14 |

# Périmètre d'intérêt patrimonial

## Quartier issu du plan Morand

### Identification

**Localisation :** Cours Franklin Roosevelt/cours Vitton ; rue de Sèze ; rue Bossuet ; rue Cuvier ; rue Godefroy ; rue Malherbes ; avenue Maréchal Foch ; rue Molière ; rue Pierre Corneille ; rue Vendôme ; rue Masséna ; rue Ney ; rue professeur Weill  
Cet ensemble est compris pour partie dans la zone tampon du secteur UNESCO.

**Typologie :** Tissu historique d'îlots couronnés ordonnancés

**Valeur :** Mémoire, urbaine, architecturale, sociale et d'usage



### Caractéristiques à retenir

#### CONTEXTE :

- Cet ensemble urbain est très homogène et cohérent, construit depuis les quais, jusqu'au boulevard des Brotteaux, via le cours Vitton.

Les parties nord et sud de part et d'autre de l'avenue Garibaldi, de façon large, ont été fortement renouvelées et ont perdu le caractère patrimonial relatif à la valeur d'ensemble, ils ne sont pas inclus dans le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP).

- Le périmètre compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H, principalement des immeubles de rapport du XIX<sup>ème</sup> siècle.

#### HISTORIQUE :

- Le quartier est issu du plan d'urbanisation de la rive gauche du Rhône, établi au XVIII<sup>ème</sup> siècle par Jean-Antoine Morand (peintre et architecte), dit « plan Morand ». Afin de soulager la ville historique concentrée sur le Vieux-Lyon et la Presqu'île, Jean-Antoine Morand projetait d'étendre la ville au-delà de ses limites naturelles en urbanisant la rive gauche constituée d'anciens brotteaux et îlots du Rhône. En 1766, il présente au consulat de la ville son projet d'un plan général de la ville de Lyon où il projette de créer un quartier neuf, vaste et régulier aux fonctions diverses. La construction d'un pont de bois sur le Rhône en 1775 per-

met désormais de relier les Terreaux aux Brotteaux, bien qu'ils restent jusqu'à la Révolution un lieu d'agrément et de promenade.

#### CARACTERISTIQUES :

- Le quartier se caractérise par un plan en damier, avec un système de places structurantes (Maréchal Lyautey, Puvis de Chavanne, Edgar Quinet, Kléber...) qui génère une organisation en îlots réguliers.

- Les cœurs d'îlot sont à usage de cours accueillant apprentis, locaux d'artisanat, garages... ou dévolus au stationnement et plus rarement végétalisés.

- L'architecture est soignée avec une modénature accentuée : de nombreux éléments de décors viennent rythmer les immeubles (bossage, chainage, pilastres, encadrement, lucarnes, entablement, fronton, cariatides, balcon filant, lambrequin, garde-corps en ferronnerie ouvragée, toiture mansardée en ardoises, couverture en tuiles vernissées...). Les façades les plus remarquables sont le plus souvent situées sur les espaces de représentation (grandes artères, quais, places...).

- On peut noter une mise en scène du quai et du cours Vitton par une architecture soignée, avec des façades le plus souvent de style néoclassique sur le quai, le cours Vitton et le long des axes principaux ; et des façades plus sobres sur les rues plus étroites ou secondaires.



# Périmètre d'intérêt patrimonial

## Quartier issu du plan Morand

### Caractéristiques à retenir

- Au sein des ilots, les immeubles sur rue sont d'une hauteur plus importante et d'une facture plus noble que les immeubles tournés vers le cœur d'îlot.

- L'ensemble est ponctué par des immeubles d'habitation remarquables, tels que :

< L'immeuble des Maréchaux (7 place d'Helvétie),

< Le 31 avenue Maréchal Foch par Isaac Collomb,

< L'immeuble Fernand-Holstein, 8 quai Général Sarrail, par Prosper-Edouard Bissuel, architecte ;

< L'immeuble Duc par François Rostagnat, architecte, 13 quai Général Sarrail ;

< L'immeuble d'habitation du 45 angle avenue Maréchal Foch et place Puvis de Chavanne par Wilhelm Léo, architecte ;

< L'hôtel Balaÿ, 9 place Puvis-de-Chavanne par Gaspard André, architecte (1892) ;

< Le palais de l'automobile, 55 avenue Maréchal-Foch par Albin Decoeur, architecte (1926-1930) ;

< Les statues d'Henry IV, de Jeanne d'Albret et de Sully aux n°9, 10 et 11 quai de Serbie ;

< L'îlot Sèze-Saxe, délimité entre l'avenue Maréchal-de-Saxe, les rues de Sèze, Vendôme et Bossuet par Claude Rivière architecte (1887).

Et de nombreux éléments d'intérêt collectif, à forte valeur patrimoniale :

< Arc et consoles de la chapelle des Gadagne, 8 rue Sully ;

< L'église évangélique luthérienne, 12 rue Fenelon ;

< L'église de la Rédemption, place Puvis de Chavanne ;

< Le consulat de Pologne, 79 rue Crillon, par Paul Sembrach, architecte, construit en 1976-1978 ;

< L'Eglise Saint-Joseph des Brotteaux, angle rue Masséna et rue Sully ;

< L'église Saint-Pothin, place Edgar-Quinet par Christophe Crépet, architecte (1841-1843) ;

< Le lycée Edouard Herriot, 6 place Edgar Quinet par Barthélémy Delorme, architecte (1900-1902) ;

< Le groupe scolaire Jean Rostand, 94 rue Tronchet

< La mairie du 6e arrondissement, 58 rue de Sèze (1913) ;

< L'immeuble au 5, 7 avenue de Grand-Bretagne (architecture XX<sup>ème</sup> siècle).

- Le paysage est relativement minéral, hormis sur les axes plantés (cours Vitton, avenue Maréchal Foch, rue Vendôme...).

### Prescriptions

#### - Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et sa zone tampon, les orientations prévues par celle-ci complètent les prescriptions du PIP (seule la partie Ouest du PIP est concernée).

#### **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant.**

#### **En cas de réhabilitation :**

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

La concordance d'étagement entre les bâtiments est respectée.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

#### **En cas de constructions neuves :**

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, les toitures à deux pans sont privilégiées. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière de bonne insertion et d'impact limitée sur le paysage est exigée.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

#### **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

#### **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.



# Périmètre d'intérêt patrimonial

## Quartier de la gare des Brotteaux

### Identification

**Localisation** : Place Jules Ferry ; boulevard Jules Favre ; boulevard des Brotteaux ; rue Juliette Récamier ; avenue Général Brosset ; rue Cuvier ; rue Bossuet ; rue de Sèze ; rue Vauban ; rue Fournet ; rue Waldeck Rousseau

**Typologie** : Tissu historique d'îlot couronne ordonnancé

**Valeur** : Mémoire, urbaine, sociale et d'usage



### Caractéristiques à retenir

#### CONTEXTE :

- Le quartier est étroitement lié à la gare des Brotteaux qui en est l'élément fédérateur, puisqu'il a été aménagé suite à l'installation de celle-ci sur l'emprise de l'ancien fort des Brotteaux en 1908.
- Le périmètre compte des Eléments Bâti Patrimoniaux, repéré au PLU-H.

#### CARACTERISTIQUES :

- La gare des Brotteaux est à l'origine du quartier qui lui fait face. La voirie s'organise ainsi radialement depuis le parvis de la gare, place Jules Ferry.
- L'ensemble est encore très homogène et cohérent car constitué en grande partie d'immeubles présents depuis la création du quartier.
- Deux phases d'urbanisation ont eu lieu : une première entre 1908 et 1913 et une seconde, plus au sud, de 1913 à 1930.
- Le quartier est constitué d'immeubles relativement sobres au regard des typologies bâties du reste de l'arrondissement. Toutefois, dans l'environnement direct de la gare, des constructions remarquables se distinguent. De manière générale, l'ensemble est marqué par deux styles architecturaux, relatifs à ces phases d'urbanisation : l'Art Nouveau

(formes figurées, motifs végétaux, lignes coup de fouet...) puis l'Art Déco (sobriété, géométrie, symétrie, motifs végétaux stylisés...) se déclinent en façade et dans les communs ; de façon relativement modeste, hormis sur certains axes avec des façades plus ouvragées comme le long du boulevard Jules Favre qui sert de vitrine.

- Les îlots sont de formes variées, aux angles marqués, parfois triangulaires.
- Une forte densité de cœurs d'îlot verts est présente au sein de ce quartier, comparativement au reste du 6<sup>e</sup> arrondissement.
- Le quartier a récemment vu se construire un immeuble de bureaux au nord de la centrale Lalande, l'une des rares constructions nouvelles depuis l'aménagement du quartier.



### Prescriptions

#### En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

La concordance d'étagement entre les bâtiments est respectée.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

#### En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

#### Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

#### Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

# Périmètre d'intérêt patrimonial

## Boulevard des Belges

### Identification

**Localisation :** Boulevard des Belges

**Typologie :** Tissu de maisons bourgeoises

**Valeur :** urbaine, paysagère et architecturale



### Caractéristiques à retenir

#### CONTEXTE :

- À l'issue du déclassement des fortifications en 1884, de la destruction du fort de la Tête-d'Or ainsi que de la lunette des Charpennes et à la suite aussi du remblaiement des fossés d'enceinte, un vaste espace est libéré entre le parc de la Tête-d'Or et le boulevard du Nord (actuel boulevard des Belges).

Le long des deux entrées du parc, pas moins de vingt-sept parcelles sont offertes au lotissement, qui commence à la fin du XIXe siècle.

Sur ce secteur, lors de la cession des terrains de l'Etat à la Ville de Lyon en 1895, il a été décidé que :

> « ne pourra être édifié sur ces terrains que des hôtels particuliers, villas, d'agrément ou maisons pour habitations bourgeoises, sans qu'il ne puisse jamais y être créé aucun genre de commerce ou d'industrie, ni y être placée aucune indication ou enseigne. Ces bâtiments ne devront, en aucun cas, comporter plus de trois étages au-dessus du rez de chaussée ».

> et également que « Les clôtures séparant les immeubles particuliers du Parc de la Tête d'or se composeront uniformément d'un mur en maçonnerie de 1 m de hauteur au-dessus du sol ; surmonté d'une grille en fer ouvragé d'un type unique préalablement admis par l'Administration, de 2 mètres de hauteur. Ces clôtures seront toujours entretenues en bon état de propreté aux frais des propriétaires des terrains correspondants. »

#### CARACTERISTIQUES :

- Les bâtiments s'organisent de plusieurs manières sur la partie est, par rapport au boulevard ou au parc. Au nord, une première séquence d'immeubles de rapport structure l'entrée du parc, côté porte des enfants du Rhône. Puis s'en suit une série de maisons bourgeoises (ou immeubles de 4 niveaux en moyenne) implantées au milieu de leurs parcelles. Puis, une autre séquence se poursuit avec deux bandes de constructions, une tournée vers le parc et l'autre vers le boulevard. Immeubles et maisons de maître se succèdent. La végétation assure la transition entre les deux et le parc. Enfin, au niveau de la rue Duquesne, une série de maisons bourgeoises uniquement marquent l'entrée sur le boulevard des Belges, par leurs qualités architecturales et paysagères.

- Le tissu se caractérise par une discontinuité bâtie et une implantation en retrait d'alignement. Les dépendances, de moindres dimensions, viennent toutefois s'implanter en front de rue. Les clôtures assurent la continuité sur rue. A noter la qualité de certains portails.

- L'ensemble est composé de villas, hôtels particuliers et maisons bourgeoises à forte valeur architecturale (façades à l'architecture soignée et à la modénature accentuée), à l'exemple de :

< l'immeuble construit par l'architecte Barthélemy Delorme au n°1 (1900-1901),

< l'hôtel-château Laurent-Vibert construit par François



Rostagnat au n°15 (1906) au décor néo-Renaissance,

< les immeubles construits au n°52 et au n°54, avenue Verguin par François-Xavier Thoubillon (1909-1910),

< La villa construite au n°45 par l'architecte G. Bouilhères au décor Art nouveau,

< Deux hôtels dessinés par Antoine Sainte-Marie-Perrin pour l'industriel Auguste Isaac au n°31, 33 ;

< ou encore un ensemble immobilier construit aux n° 9,10 et 11 du boulevard, dans une veine Corbuséenne.

- Le côté pair du boulevard voit plutôt la construction d'immeubles de rapport bien que quelques parcelles présentent un intérêt particulier faisant écho aux villas et maisons de maître ; dont deux sont signés de Marius Bornarel (14,14 bis et 18) en 1931, offrant d'élégantes façades Art déco, rythmées par des bow-windows «habillés» de tuyaux d'orgues.

- On peut souligner la grande qualité paysagère (perception du parc de la tête d'Or, plantations sur domaine public renforcées par la présence de boisements sur les jardins privés).

### Prescriptions

#### En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

#### En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

#### Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

#### Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le système de clôture des propriétés est préservé afin de maintenir l'ambiance paysagère du boulevard.



## Identification

**Localisation :** Rue Sainte-Genève ; rue d'Inkermann ; rue des Charmettes ; rue Notre-Dame/Jean-Claude Vivant ; rue Baraban/rue Alexandre Boutin ; cours Lafayette ; rue Germain ; rue de la Viabert ; petite rue de la Viabert

**Typologie :** Les tissus de faubourg en partie renouvelés

**Valeur :** Mémoire, urbaine, sociale et d'usage



## Caractéristiques à retenir

## CONTEXTE :

- Le PIP Dedieu-Charmettes est intercommunal, en effet il se développe à la fois sur Villeurbanne et le 6ème arrondissement de Lyon. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.

- Avant 1850, le territoire est occupé par de grands domaines agricoles dont la toponymie des rues perpétue le souvenir (rue Bellecombe et rue de la Viabert en référence aux domaines du même nom). Dès la moitié du 19<sup>e</sup> siècle, le développement du site s'accélère sous l'impulsion de l'artisanat du textile, alors en plein essor. L'urbanisation se poursuit ainsi au-delà de la voie ferrée par la création d'une nouvelle trame, qui se superpose au tracé sinueux de la petite rue de la Viabert et de la rue de la Viabert (aujourd'hui Anatole France). Au tournant du siècle, le développement s'achève en léguant au quartier une physionomie qu'il conserve encore aujourd'hui, en dépit d'un renouvellement interne important et diffus. Au-delà d'une cohérence d'ensemble, le périmètre se décline en quatre entités paysagères sensiblement différentes : les rues nord-sud (rue Sainte Geneviève, rue d'Inkermann, rue des Charmettes...), la petite rue de la Viabert, la rue Sylvestre et le cours Lafayette.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial contient des Eléments Bâti Patrimoniaux, repérés au PLU-H.

## CARACTERISTIQUES :

- L'ensemble se caractérise par une trame viaire nord-sud dominante définissant des îlots réguliers, étroits et allongés. Ce secteur constitue à ce titre, une singularité dans le paysage villeurbannais.

**Les rues nord-sud** (rue Sainte Geneviève, rue d'Inkermann, rue des Charmettes...)

- De la rue de Bellecombe à la rue de la République, la trame viaire nord-sud s'inscrit dans un rythme dense et régulier nord-sud, uniquement traversés par deux anciennes voies est-ouest (Dedieu et Anatole France).

- La rue Dedieu au nord et la rue Anatole France au sud constituent les deux limites de ce secteur qui, bien qu'il s'étende au-delà, présente ici des caractéristiques de plus grande fragilité.

- Le paysage urbain est constitué par des îlots étroits bâtis à l'alignement et en continuité avec une certaine diversité de formes et de fonctions (immeubles collectifs et ponc-



tuellement constructions à vocation artisanale). De par la petitesse du parcellaire, les immeubles sont le plus souvent composés de deux à quatre travées sur rue. Ils sont de facture modeste (façades lisses avec peu d'ornementation). Les fonds de parcelle, dont l'accès se fait par une porte cochère, sont fréquemment occupés par des locaux annexes à usage résidentiel ou artisanal. La diversité des hauteurs comprises entre R+2 et R+4, ainsi que le rythme vertical des façades et des percements dégagent des jeux d'ombre et de lumière qui contribuent à l'animation des rues, en évitant la monotonie d'un paysage qu'un tel alignement bâti pourrait susciter. En limite est du secteur, le dépôt TCL occupe un îlot important dont l'architecture industrielle appartient à la mémoire ouvrière et constitue un élément singulier structurant du quartier dans sa volumétrie et dans sa vocation (EBP n°45, voir PIP A4).

- La présence d'un tissu encore artisanal, de dents creuses, ou de groupe d'immeubles de faible hauteur qui caractérisent l'ambiance faubourienne constitue un facteur de fragilité au regard de la mutabilité.

- Quelques césures agrémentent le paysage urbain et permettent des respirations dans les rues étroites. Certains angles de rues accueillent des vides urbains permettant le développement d'espaces publics tels que des squares et espaces végétalisés (square d'Inkermann, square du général Descour, parc des Charmettes, cour de l'école Notre Dame de Bellecombe...).

- Plusieurs bâtiments se distinguent dans le paysage urbain et témoignent de l'histoire du quartier, notamment :

- < Au 21/25 rue d'Inkermann, un bâtiment industriel qui marque l'angle avec la rue Sylvestre. Développé sur deux niveaux, il est caractéristique avec ses larges baies et son porche ;

- < Au 38 rue Jean-Claude Vivant, une maison de maître flanquée d'une tour dans son angle nord-est, implantée en retrait d'alignement derrière un frontage végétalisé notamment composé d'un érable, seul arbre présent sur l'ensemble du linéaire de l'îlot et faisant autrefois partie d'un alignement de plusieurs autres arbres aujourd'hui disparus. L'ensemble est clos par un mur bahut surmonté d'une clôture métallique festonnée ;

- < 36 rue Jules Vallès, une maison de maître implantée en fond de parcelle dans l'axe du portail, liée aux bâtiments industriels qui l'entourent.

#### La petite rue de la Viabert

La petite rue de la Viabert s'inscrit sur les deux communes de Lyon et Villeurbanne. Son tracé sinueux, témoin de l'histoire rurale du quartier.

**La séquence lyonnaise** se caractérise par une occupation bâtie très contrastée entre le nord-ouest et le sud-est de la voie.

Au sud-est, les constructions sont pour l'essentiel des maisons de ville datant du 19<sup>e</sup> siècle. Elles s'implantent à l'alignement de la rue et sont prolongées par des clôtures desquelles débordent les plantations des jardins. Les hauteurs varient entre le plain-pied et deux étages.

Au nord-ouest, les ensembles d'immeubles collectifs, issus de l'urbanisme moderne des années 70 sont implantés librement sur toute la surface de l'îlot, dégagant de grands espaces plantés le long de la voie.

Le paysage de la rue à vocation dominante résidentielle est ainsi fait de contrastes et d'oppositions dans lequel le végétal est un liant, absorbant les différences pour redonner une échelle au quartier. Au cœur de ce quartier, l'église orthodoxe, dégagée par un cône de vue à préserver, est un élément d'ancrage et de repère.

Les lignes de fuite sont ici multiples, offrant un paysage différent au gré du cheminement piéton.

Il se dégage globalement de ce secteur une ambiance paisible.

La traversée de la limite communale (rue d'Inkermann) marque une transition dans le paysage de la petite rue de la Viabert.

**La séquence villeurbannaise** est porteuse d'une ambiance très pittoresque d'ancien faubourg, plus minérale du fait de l'implantation en continu du bâti. La vocation artisanale s'affiche au rez-de-chaussée des constructions. Les hauteurs restent faibles et homogènes entre R et R+2 et permettent de dégager au sud une vue sur les fonds de parcelle, offrant ainsi une respiration. L'étroitesse de la rue maintient cependant une impression de densité.

#### La rue Sylvestre

Cette rue, située au nord de la petite rue de la Viabert, présente une ambiance pittoresque similaire : elle associe le long de la rue, des constructions basses d'habitation ou d'activités qui laissent percevoir des jardins et même un

boulodrome en pied d'immeuble (la coursive, visible en second plan, est caractéristique des immeubles collectifs ouvriers de la fin du 19e et du début du 20e siècle).

- En dépit de la modestie et de la vétusté de certaines constructions, ce secteur présente un réel caractère patrimonial en raison de son identité de quartier ouvrier urbain dont témoigne le bâti existant, mélange de petits collectifs et de tissu artisanal.

#### **Le cours Lafayette**

- Cette partie du cours Lafayette est caractérisée par un contexte hétéroclite marqué par la présence de nombreuses traces du tissu faubourien (ateliers, maisons de ville, immeuble de rapport...) malgré plusieurs mutations du bâti au fil du temps.

- Le cours présente de nombreuses variations de hauteurs avec parfois des ruptures d'échelles entre les volumes bâtis. Les constructions sont, pour la plupart bâties à l'alignement de la voie hormis quelques césures ou bâtis en retrait (dont l'EBP au n°267 cours Lafayette...) qui rythment le paysage urbain par endroits. De nombreux commerces animent les rez-de-chaussée et participent à l'ambiance de la rue.

- L'architecture des bâtiments oscille entre éléments faubouriens témoignant d'un axe historique de passage et multifonctionnel (résidentiel, tertiaire, industriel) ainsi que d'une architecture de représentation. Un soin particulier est accordé à l'architecture des immeubles de rapport avec des éléments de modénature et de décors : bossage en table, chainages, encadrements, entablements, frontons, bandeaux, corniches, lambrequins, garde-corps ouvragés, portes d'entrée en bois massif...).

- Le cours contraste avec les rues nord-sud plus résidentielles, étroites, aux hauteurs plus faibles et présentant moins de ruptures d'échelles. Les angles des îlots assurent donc une transition entre le cours Lafayette et ses rues perpendiculaires.

## Prescriptions

**En cas de réhabilitation :**

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont conçus de manière à limiter au maximum leur impact paysager et architectural en recherchant notamment : une intégration dans l'enveloppe qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public, voire sur des constructions secondaires ou à faible impact paysager, une insertion discrète en toiture et un regroupement harmonieux des dispositifs.

**En cas de constructions neuves :**

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

**Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

**Préserver l'identité industrielle de l'ensemble :**

La mixité fonctionnelle est encouragée. Dans une expression contemporaine, la réhabilitation et la réinterprétation des bâtiments industriels existants est également encouragée, afin de pérenniser l'esprit des lieux.

**Préserver la qualité paysagère :**

Préserver la qualité paysagère en mettant en valeur les caractéristiques végétales du site considéré.

Le système de clôture des propriétés est préservé, afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.